



Diagnostic du cycle doctoral public au Maroc : Essai de décryptage de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du système
ASRAOUI, I.¹, OUAD, F² et OMARI ALAOUI, L. Z³.

1. Docteur en sciences économiques et gestion, imane.asraoui@gmail.com.
2. Docteur en sciences économiques et gestion, fouadouad@yahoo.fr
3. Enseignant chercheur, Faculté d'Économie et de Gestion KENITRA, alaouiomarilz@ymail.com.

Date de soumission : 11 /09/2021

Date d'acceptation : 28/10/2021

Résumé :

Dans cet article, nous étudions un diagnostic du cycle doctoral public au Maroc dans une approche exploratoire. En effet, notre objectif est de comprendre la conception dudit cycle et son fonctionnement via l'étude de son arsenal juridique d'une part, et l'analyse des statistiques relatives audit cycle dans les universités publiques d'autre part. Ceci, afin de cerner les causes de certaines défaillances qui impactent la performance de cette phase d'apprentissage fédérant enseignement et recherche, en particulier, un taux d'abandon élevé et une faible productivité scientifique.

Pour se faire, nous nous sommes référés aux rapports d'évaluation et du diagnostic du cycle doctoral et de l'activité de recherche scientifique au sein des universités publiques, et opté pour une approche exploratoire à travers un entretien directif avec différents responsables des universités. A cet effet, nous partons dans cette approche, d'une situation concrète comportant un phénomène particulier que nous cherchons à comprendre et non pas à prouver ou démontrer, la vocation est donc explicative et non représentative.

Il en résulte que malgré l'impérativité de ce cycle aussi bien dans le système d'enseignement supérieur que dans l'activité de recherche scientifique, et la volonté des décideurs de renforcer sa gouvernance, certaines carences persistent toujours et semblent l'influencer, entre autres, le manque de vision claire sur les orientations stratégiques et la gouvernance de ce cycle dans sa base juridique, la faible représentativité des doctorants au sein des universités publiques ainsi qu'un manque d'une vision régionale du fait que le choix des sujets de thèses semble suivre une tendance nationale.

Mots clés : Cycle doctoral public, recherche scientifique, performance, diagnostic.

Diagnosis of the public doctoral cycle in Morocco: What issues and what reality?

Abstract :

In this article, we study a diagnosis of the public doctoral cycle in Morocco in an exploratory approach. Indeed, our objective is to understand the design of this cycle and its functioning through the study of its legal arsenal on the one hand, and the analysis of statistics related to this cycle in public universities on the other hand. This was done in order to identify the causes of certain shortcomings that impact on the performance of this learning phase that federates teaching and research, in particular, a high dropout rate and low scientific productivity.

To do this, we referred to the evaluation and diagnostic reports of the doctoral cycle and scientific research activity in public universities, and opted for an exploratory approach through a direct interview with various university officials. To this end, we start with a concrete situation involving a particular phenomenon that we seek to understand and not to prove or demonstrate, the vocation is therefore explanatory and not representative.

The result is that despite the imperative of this cycle in the higher education system as well as in the scientific research activity, and the will of the decision makers to reinforce its governance, some deficiencies still persist and seem to influence it, among others, the lack of a clear vision on the strategic orientations and the governance of this cycle in its legal basis, the low representativeness of the PhD students within the public universities as well as a lack of a regional vision because the choice of the thesis subjects seems to follow a national trend.

Key-words: Public doctoral cycle, scientific research, performance, diagnosis.

Introduction :

« Comment l'indomptable recherche scientifique va-t-elle rester au service du mieux-être physique et mental de tous ? Deux maîtres mots : éducation et éthique, qu'il faut traduire en pratique ». Etienne-Emile Baulieu

Le cycle doctoral se révèle fondamental dans la production de la ressource humaine de l'activité de recherche scientifique, il s'agit de la phase transitoire entre « l'apprentissage » et « la production » de connaissances.

Pourtant, d'après les diagnostics effectués et les rapports établis par les instances ayant la compétence d'évaluation et de contrôle, le cycle doctoral public au Maroc est caractérisé par une faible synergie et une déperdition des moyens et des efforts ainsi qu'un taux d'abandon frappant.

Afin d'examiner ces constats, nous procédons dans cet article à une analyse dudit cycle de différents volets, juridique, administratif et pédagogique, dans une mesure principalement exploratoire signalée avant, dans laquelle notre méthode qualitative vise l'obtention d'un sens. Il s'agit d'une démarche discursive d'explication ou de théorisation d'une expérience ou d'un phénomène.

1. Cadrage conceptuel et théorique de la recherche

1.1. Cadre juridique et réglementaire du cycle doctoral au Maroc: organisation et fonctionnement

En premier lieu, nous tenons à effectuer une étude de l'arsenal juridique organisant le fonctionnement dudit cycle doctoral au Maroc. A cet effet, les dispositions relatives au cycle doctoral et aux centres des études doctorales sont les suivantes :

- La loi cadre n° 51-17 du Dahir n° 1-19-113 du 7 hijja 1440 (9 août 2019) relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, notamment **l'article 12** pour la création de complexes universitaires régionaux dotés de conditions nécessaires pour l'encadrement et la recherche, **l'article 16** pour l'instauration d'un système national institutionnel intégré permettant de concrétiser la coordination entre les différents acteurs du domaine de la recherche scientifique et technique et d'innovation tout en prenant en considération l'organisation des établissements de recherche scientifique et technique, leurs missions, programmes et projets sous les principes de complémentarité, de coordination, de productivité, de rationalisation des ressources financières et humaines allouées à ses établissements ainsi que le développement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé ;
- La loi 01-00 promulgué par le Dahir n° 1-00-199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000) portant organisation de l'enseignement supérieur, à savoir, **l'article 8** pour ce qui est de l'intitulé du cycle et son diplôme, et **les articles 12 et 15** concernant la création de centres (d'enseignement, de formation, d'études et/ou de recherche) au sein de l'université, et aussi **l'article 20** pour la désignation d'un vice-doyen ou d'un directeur adjoint responsable de chaque centre créé ;

- Le décret n° 2-04-89 du 7 juin 2004, fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants, notamment à **l'article 4** pour la définition du cycle doctoral succédant à la Licence et au Master, **l'article 8** pour la durée du cycle doctoral et sa prorogation ainsi que les conditions d'accès au cycle doctoral et enfin **l'article 9** pour le CNPN;
- L'arrêté n° 1371-07 relatif au cahier de normes pédagogiques nationales prévu par ce décret n° 2-04-89 qui décrit explicitement le cycle doctoral, et décortique le processus depuis l'inscription jusqu'à l'obtention du diplôme selon treize descriptifs, notamment :
 - Le premier descriptif D1 concerne la définition du cycle de doctorat et du diplôme qui le sanctionne ;
 - Le deuxième descriptif D2 détermine les modalités d'accès au cycle de doctorat, ainsi, nous tenons à signaler que ce descriptif évoque les critères d'admission et non pas les critères de sélection ni la procédure de sélection « concours/entretien » ce qui fait surgir le questionnement à propos des principes de transparence et de mérite pour l'accès à ce cycle apprécié en tant que cycle d'excellence ;
 - Le troisième descriptif D3 décrit les procédures d'inscription et de réinscription en cycle de doctorat ;
 - Le quatrième descriptif D4 détermine la durée de préparation du cycle de doctorat et décrit la procédure de prorogation de sujet de thèse ;
 - Le cinquième descriptif D5 traite les missions de directeur de thèse et son statut ;
 - Le sixième descriptif D6 évoque la charte de thèse définissant les engagements réciproques du doctorant et de l'encadrant ainsi que les conditions de travail ;
 - Le septième descriptif D7 détermine les modalités d'autorisation de soutenance, notamment la désignation des rapporteurs, leurs appréciations, ainsi que la procédure de soutenance ;
 - Le huitième descriptif D8 décrit le jury de soutenance, sa désignation et sa composition ;
 - Le neuvième descriptif D9 traite les procédures d'admission ou d'ajournement de thèse ;
 - Le dixième descriptif D10 décrit le diplôme de doctorat ;
 - Le onzième descriptif D11 concerne le déroulement des travaux de recherche et la formation complémentaire à la préparation du doctorat. Nous remarquons ainsi l'absence des détails sur le contenu de ladite formation complémentaire « modules et volumes horaires » ce qui influence sa qualité ;
 - Le douzième descriptif D12 énumère les composantes du descriptif de demande d'accréditation de formations doctorales ;
 - Le treizième descriptif D13 décrit la procédure d'accréditation de formation doctorale, sa durée et son suivi.
- La décision conjointe signée le 9 mars 2020 entre le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration fixant l'organisation et les attributions des structures administratives des universités, dans laquelle le nouveau organigramme est structuré selon des pôles et contient à côté des missions traditionnelles de gestion pédagogique, administrative et financière des universités, deux nouveaux pôles, dont le pôle des études doctorales chargé

de la gestion desdites études doctorales dans la mesure d'augmenter sa rentabilité, améliorer sa qualité et valoriser les bonnes pratiques, à savoir, **l'article 20**, déterminant les missions de ce pôle, notamment :

- La coordination des activités des formations doctorales des universités ;
- L'élaboration des prévisions et le suivi des inscrits, des diplômés, des thèses, des publications scientifiques des doctorants et des formations doctorales ;
- L'établissement de la liste des thèmes de recherche proposés aux candidats aux études doctorales ;
- La publication de la liste des candidats admis aux études doctorales ;
- L'approbation de la liste des inscrits dans les formations doctorales accréditées et ouvertes ;
- L'approbation de la charte de thèse consignée par le doctorant, l'encadrant et le responsable de la structure de recherche d'accueil ;
- La publication des sujets de thèse en cours de préparation dans l'université ;
- La gestion de la scolarité des étudiants inscrits dans le cycle de doctorat conformément aux dispositions du CNPN du cycle de doctorat ;
- La présidence des commissions de thèse ;
- L'autorisation des soutenances de thèse et la proposition des membres de jury de thèse.

Ainsi, **l'article 21** précisant les spécialités académiques des trois centres d'études doctorales pouvant exister dans l'université ;

A la fin de cette étude de l'arsenal juridique régissant le cycle doctoral, nous tenons à décortiquer certains éléments caractérisant l'organisation de ce cycle, à ce titre, il faut capitaliser sur le fait que ledit cycle est organisé par une structure dédiée spécialement à sa gestion au sein des établissements universitaires, notamment, le centre des études doctorales, contrairement aux cycles de licence et master, malgré sa considération en tant que continuation à ces deux cycles. Cependant, la base juridique manque de vision claire sur les orientations stratégiques et la gouvernance du cycle de doctorat, ainsi que son positionnement dans le système de recherche nationale et ses aspirations à l'égard du partenariat.

1.2. Système du cycle doctoral

1.2.1. Définition et vocation

Le cycle doctoral représente le premier pas de la carrière d'un chercheur, en fait c'est la phase transitoire entre « l'apprentissage » et « la production » de connaissances. Cependant, la création du savoir est conditionnée par la réussite de ce cycle, permettant de ce fait au chercheur de se doter des méthodologies et des techniques de recherche.

Le point de départ était l'introduction du système LMD, suite à la réforme de l'enseignement universitaire qui a incité l'université à restructurer la recherche scientifique en laboratoires et équipes de recherches en 2006. Pourtant, le cycle doctoral n'a connu une réforme effective qu'en 2008, et sa définition dans le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales est comme suit: «le cycle doctoral est une formation à et par la recherche sanctionnée par l'obtention du diplôme de doctorat, après la soutenance des travaux de recherche devant un jury de soutenance».

Pédagogiquement parlant, le cycle doctoral est considéré comme un prolongement des deux cycles, licence-master, et administrativement parlant, la structure qui le gère et accueille les étudiants, encadrants et chercheurs, est le « centre d'études doctorales ». Alors que juridiquement parlant, les missions dudit cycle étaient ambiguës dans les textes qui le régissent avant la signature de la décision conjointe le 9 mars 2020 entre le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, fixant l'organisation et les attributions des structures administratives des universités.

1.2.2. Diagnostic du fonctionnement et de la gouvernance du cycle doctoral au sein des universités publiques au Maroc :

Le but de ce diagnostic est de déceler les acquis et les insuffisances qui caractérisent le fonctionnement des centres d'études doctorales dans les universités publiques au Maroc. Et ce, en partant des indicateurs permettant d'évaluer la performance de ce cycle d'après la lecture de certains rapports d'évaluation du cycle/école doctorale.

D'abord nous tenons à rappeler que lors de la « Rencontre sur la réforme des études du cycle de doctorat sous le thème : diagnostic et perspectives de développement » en Mai 2016, parmi les recommandations principales résultantes de ce diagnostic, la mise en place d'un seul centre d'études doctorales regroupant les différentes formations doctorales au sein d'une université, l'unification de la charte de thèse, la détermination des critères de sélection au niveau national et la diversification des ressources de financement.

En ce qui concerne la mise en place d'un seul centre des études doctorales, nous avons recensé 52 centres d'études doctorales repartis sur les douze universités publiques marocaines selon le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition actuelle des centres d'études doctorales sur les universités publiques au Maroc au titre de l'année universitaire 2020/2021.

Université	Nombre de centres d'études doctorales
Université Mohamed V Rabat	9
Université Ibn Tofail Kénitra	1
Université Hassan II Casablanca	10
Université Qadi Ayyad Marrakech	1
Université Mohamed Ben Abdillah Fès	10
Université Abdelmalek Essaadi Tétouan	5
Université Mohamed Premier Oujda	3
Université Hassan Premier Settat	1
Université Moulay Ismail Meknès	7
Université Ibn Zohr Agadir	1
Université Sultan Moulay Slimane Béni-Mellal	2
Université Chouaib Doukkali El Jadida	2

Source : Réalisé par nos soins.

D'après le tableau, il s'avère que la démarche de gestion des centres d'études doctorales diffère d'une université à l'autre. En effet, seules quatre universités qui ont opté pour la recommandation de regroupement des formations doctorales dans un seul CED, notamment, les universités Ibn Tofail, Ibn Zohr, Qadi Ayyad et Hassan Premier, ce qui nous oriente vers la coordination des formations doctorales et le degré de leur implication dans une vision stratégique de recherche scientifique au sein des universités.

Pour ce qui est de l'organisation, nous avons déjà évoqué la décision conjointe fixant l'organisation et les attributions des structures administratives des universités dans l'étude de la base juridique qui incombe la gestion des formations doctorales au pôle des études doctorales. Évidemment, le nouveau statut de cette structure renforcera sa gouvernance, surtout que ses missions sont également déterminées dans ladite décision conjointe, mais ces missions semblent se limiter sur une dimension administrative. Or, ledit pôle peut assurer d'autres missions d'ordre pédagogique comme la proposition de nouvelles formations doctorales, le suivi des projets de recherches et de la productivité scientifique, effectuer des prospections en vue de partenariat au niveau régional, national et international, et la programmation de la formation continue au profit des administratifs et des encadrants, en plus de l'évaluation du cycle doctoral sur le plan organisationnel.

Ainsi, pour la dimension pédagogique, nous notons un certain manque de partage et de synergie au sein des équipes de recherche pour les informations relatives à la production scientifique. Outre cela, comme nous l'avons signalé lors de l'étude du CNPN, le contenu de la formation complémentaire sensée orienter et former les doctorants sur les techniques et méthodologies de collecte de données, de recherches et de communication, ainsi que d'appuyer leurs profils, reste flou, et se limite sur un forfait de 200h. En l'absence d'examens et d'évaluations sanctionnant ces modules, ce qui empêche l'atteinte de cet objectif et impacte la « qualité » de la formation doctorale et de la production qui en résulte.

Du côté stratégique, nous signalons un manque d'une vision régionale du fait que le choix des sujets de thèses semble suivre une tendance nationale, ce qui incite les gestionnaires de revoir la dimension partenariale avec les acteurs économiques de la région. Également, un manque de coordination et d'implication du CED dans les autres activités de recherche.

D'autre côté, nous tenons à rappeler les constats résultant de l'audit effectué afin d'évaluer l'activité de recherche scientifique dans les centres d'études doctorales et les universités publics au Maroc, et figurant notamment dans le rapport d'activités relatif à l'exercice 2018 publié par la cour des comptes (CDC)¹, il s'agit de :

- Absence d'autorité de coordination de la recherche scientifique au Maroc² ;
- Une moyenne de durée de complétion des travaux de recherche relatives à la thèse pratiquement élevée, par exemple, dans l'université Mohamed 5 de Rabat, la promotion du cycle doctoral entre l'année universitaire 2008/2009 et l'année

¹ Partie relative à la mission d'audit de la recherche scientifique au sein de l'Université Mohamed 5.

² Malgré l'existence du Comité Permanent Interministériel de la Recherche Scientifique, de l'Innovation et du Développement Technologique, revu dans son architecture initiale par le décret n° 2.15.87 (31 mars 2015) , qui intègre dans ses missions « la coordination des politiques et programmes sectoriels en matière de recherche scientifique, d'innovation et de développement technologique » (article 1), mais cette mission n'est pas assortie d'une opposabilité aux différents départements. En effet, l'article 3 stipule que l'autorité gouvernementale de la recherche scientifique est chargée de coordonner et de suivre l'application des décisions et des recommandations du Comité.

universitaire 2011/2012, parmi 388 thèses soutenues, 8 seulement soutenues en trois ans contre 207 en six ans ;

- Complexité de gouvernance et d'organisation des structures de recherche scientifique ;
- Implication limitée des enseignants chercheurs dans les structures de recherche ;
- Insuffisance de pratique d'évaluation de l'activité de la recherche scientifique dans les CED ;
- Faiblesse des moyens humains et financiers alloués aux CED ;
- Faiblesse de suivi des conventions et projets de recherche scientifique ;
- Faible partenariat avec le secteur privé en matière de recherche scientifique.

A ce stade, nous arrivons à la question de qualité, mis à part l'accès aux ressources scientifiques et matérielles, la bourse d'excellence ou la bourse de gouvernement octroyée par le MESRSFC, par quoi les étudiants seront motivés pour intégrer le cycle doctoral ? Améliorer la situation sociale, obtenir le statut de « docteur », ou encore un recrutement, par lequel la majorité des doctorants ambitionnent rejoindre le corps des enseignants chercheurs, ces éléments sont-ils suffisants pour rendre ce cycle attractif ? Et pour l'ouverture internationale et les talents et chercheurs à l'étranger ?

Outre cela, le rapport thématique sur l'évaluation du cycle doctoral élaboré par l'instance nationale d'évaluation du système d'éducation de formation et de recherche scientifique et publié par le conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, révèle que le taux d'abandon du cycle doctoral, chez les bénéficiaires de la bourse d'excellence, s'élève à une moyenne de 32.7% pour la période 2004-2013. Et selon une enquête réalisée auprès d'une population de 6% des PH et PES et 9% des doctorants des universités marocaines, et dont les résultats sont publiés dans le rapport thématique précité, seulement 24.3% des enseignants chercheurs sont satisfaits des formations dispensées au profit des doctorants.

1.3. Fondements théoriques

Avant d'entamer la phase analytique, nous tenons à signaler que nous optons pour une méthode interprétative, qui s'agit d'une approche d'analyse qualitative (Denzin, Lincoln 1994), fondée sur un système d'explication général qui va au-delà des données. A l'aide du jugement de l'analyste, elle fait la synthèse entre les idées fortes du terrain et le contexte stratégique ou théorique dans lesquelles elles s'inscrivent.

A ce propos, nous optons pour une interprétation subjective basée sur l'intervention du chercheur qui devient partie intégrante des résultats au même titre que les données elles-mêmes (Denzin, Lincoln 2005, Muchielli 2003, Spiggle 1994). En effet, cette subjectivité sert à améliorer la compréhension des faits.

2. Phase analytique de l'étude : discussion et résultats

2.1. Analyse des statistiques relatives au cycle doctoral dans les établissements universitaires publics

Dans la mesure de comprendre les orientations pédagogiques du ministère et des universités en ce qui concerne ce cycle d'une part, et du fonctionnement de ces unités de recherche d'autre part, nous jugeons utile d'analyser et décortiquer les statistiques et chiffres relatifs audit cycle (étudiants, professeurs, domaines de recherche, etc.).

Et pour faire, nous nous sommes référés au rapport publié par le département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique « <https://www.enssup.gov.ma/> », sous l'intitulé : L'enseignement supérieur en chiffres 2018-2019 et établie par la Direction des Stratégies et des Systèmes d'Information.

2.2. Analyse des effectifs des doctorants par domaines d'études au titre de l'année universitaire 2018-2019

Pour ce qui est des domaines de recherche dans l'ensemble des centres d'études doctorales au royaume, les effectifs des doctorants sont divisés au titre de l'année universitaire 2018-2019 selon le tableau ci-dessous :

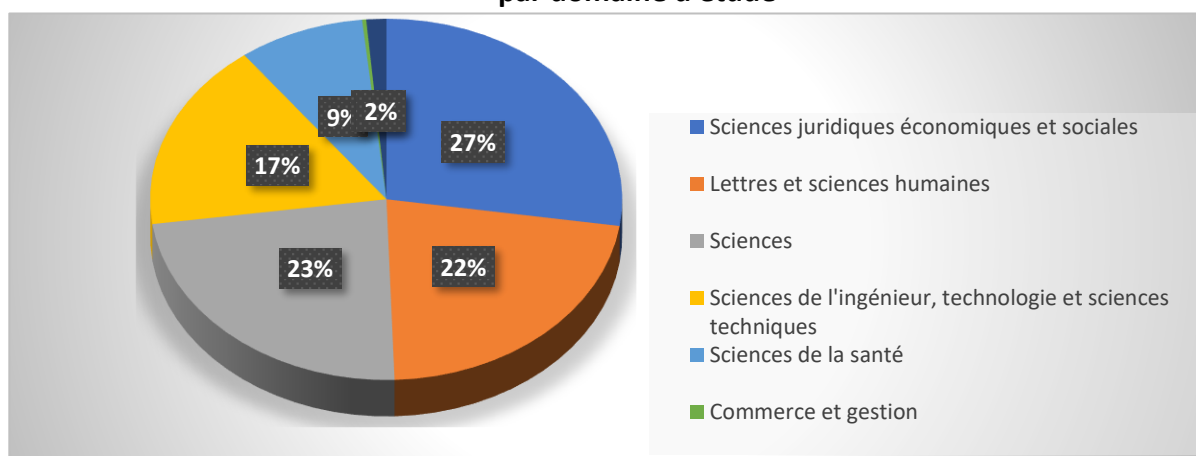
Tableau 2: Effectifs des doctorants par domaine d'étude au titre de l'année universitaire 2018-2019

	Domaine d'étude	Nombre de doctorants
Accès ouvert	Sciences juridiques économiques et sociales	9982
	Lettres et sciences humaines	8059
	Sciences	8518
Accès régulé	Sciences de l'ingénieur, technologie et sciences techniques	6172
	Sciences de la santé	3148
	Commerce et gestion	102
	Sciences de l'éducation	500

Source : Réalisé par nos soins

En analysant le tableau ci-dessus, on remarque que la majorité des doctorants poursuivent leurs études dans les établissements à accès ouvert, à savoir 73% de l'effectif total, dont les trois domaines d'études au sein des établissements à accès ouvert, notamment, les facultés des sciences juridiques, économiques et sociales, les facultés des lettres et sciences humaines et les facultés des sciences accueillent presque le même effectif des doctorants, environ <8000-9000> chacun. Tandis que les établissements à accès régulés accueillent 9922 doctorants en totalité, soit 27% de l'effectif total, dont les études doctorales en sciences d'ingénieurs se démarquent remarquablement par rapport aux autres domaines de recherche, à hauteur de 62% de l'effectif des doctorants dans ce type d'établissements, suivie par un pourcentage de 31% en sciences de la santé, et des effectifs modestes pour les doctorants en sciences et gestion, et en sciences de l'éducation, soit 102 et 500 doctorants respectivement.

Figure 1 : Pourcentage des doctorants au titre de l'année universitaire 2018-2019 par domaine d'étude



2.3. Analyse des effectifs des doctorants par université au titre de l'année universitaire 2018-2019

Tableau 3 : Effectifs des étudiants par universités et par cycles au titre de l'année universitaire 2018-2019

Université	Effectif des doctorants	Effectif des étudiants en master	Effectif total des étudiants	% des doctorants p/p à l'effectif global	% des doctorants p/p à l'effectif en master
Université Mohamed 5 Rabat	6962	7326	80583	9%	95%
Université Hassan II Casablanca	5402	6538	115662	5%	83%
Université Ibn Tofail Kénitra	3082	5044	46740	7%	61%
Université Hassan 1er Settat	1733	1662	37380	5%	104%
Université Qadi Ayyad Marrakech	2776	3039	83884	3%	91%
Université Ibn Zohr Agadir	1975	2726	126006	2%	72%
Université Moulay Ismail Meknès	1275	2225	68960	2%	57%
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah Fès	4760	4716	87107	5%	101%
Université Abdelmalek Essaadi Tétouan	4705	6867	107352	4%	69%
Université Sultan Moulay Slimane Béni-mellal	861	1441	31449	3%	60%
Université Mohamed 1er Oujda	2211	2031	71795	3%	109%
Université Chouaib Doukkali El Jadida	739	991	19087	4%	75%
Total des effectifs	36481	44606	876005		

L'établissement de ce tableau nous a permis de faire plusieurs lectures et d'en ressortir certains questionnements à propos de l'orientation des gestionnaires et leur vision à l'égard de ce cycle et de son accès. Commencant par le pourcentage que représente le nombre des doctorants par rapport à l'effectif total, s'agissant de 36481 doctorants parmi 876005 étudiants au titre de l'année universitaire 2018-2019, soit 4.16% de l'effectif total. D'où, on s'interroge à propos de la source de cette faible représentativité des doctorants par rapport à l'effectif total des étudiants au sein des universités publiques au Maroc. Afin de trouver une signification, nous allons nous focaliser sur le système LMD3, sachant que le cycle doctoral est accessible par les ingénieurs

³ Système LMD : A partir de l'année universitaire 2003-2004, le Maroc a entrepris une réforme de son système universitaire pour opter pour le système LMD, une abréviation de « licence – master – doctorat » afin de faciliter la mobilité des étudiants à l'étranger en leur permettant d'obtenir une reconnaissance de leur diplôme à

également, ainsi, nous signalons que cette réforme LMD de formation supérieure universitaire a été introduite au Maroc, en 2003 pour la Licence, et en 2006 pour le Master. Ensuite, une réforme du cycle doctoral a été mise en œuvre en 2008 telle que nous l'avons signalée au début de cet article. Par ailleurs, il est évident que le cycle master est considéré tel un « input » qui nourrit en amont le cycle doctoral. Cependant, en se référant au tableau ci-dessus, il s'avère que les effectifs dudit cycle doctoral se rapprochent et des fois dépassent les effectifs du cycle master, cas des universités Hassan premier de Settat, Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès et Mohammed premier de Oujda, avec un pourcentage de l'effectif total du cycle doctoral (avec soustraction de l'effectif des ingénieurs doctorants) par rapport à l'effectif total du cycle master de 78%. Cela dit, que théoriquement parlant, 78% des diplômés en master accèdent au cycle doctoral, de plus des trois universités précitées dont l'effectif en doctorat dépasse celui en master, ce qui implique un déséquilibre du système LMD dont la conception est présumée « pyramidale ». De ce fait, comment peut-on expliquer cette forte accessibilité des lauréats du cycle master face à la faible représentativité des doctorants par rapport à l'effectif total ?

En effet, l'effectif des doctorants reflète le cumul des promotions, du moment que la complétion de ce cycle peut durer de 3 ans jusqu'à 6 ans, les faits que nous décortiquerons dans le diagnostic du cycle doctoral par la suite. En effet, nous sommes devant deux principales interprétations des pourcentages précités, pour ce qui est du faible pourcentage des doctorants par rapport à l'effectif total des étudiants, si nous descendons dans le système LMD au premier cycle, qui est la licence, la question se pose à propos de l'orientation vers la recherche scientifique pendant ce cycle basique du cursus universitaire, a-t-on vraiment prévu une composante pédagogique qui permet d'initier les étudiants à la recherche scientifique dans tous les domaines d'études ? Ainsi, revenant au cycle master, le pourcentage des étudiants de ce cycle par rapport à l'effectif total au titre de l'année universitaire 2018-2019 est de 4.6%, cela signifie que les deux cycles « master-doctorat » ne dépassent pas 10% de l'effectif total des étudiants des universités marocaines publiques d'une part, et que la sélectivité est fortement concrétisée et appliquée au niveau de l'accès au cycle master d'autre part. D'où, quelles sont les modalités d'accès réellement applicables au cycle doctoral ? En conséquence, l'identification des paramètres permettant d'évaluer la vocation du « chercheur » pour l'accès au cycle doctoral semble être ambiguë.

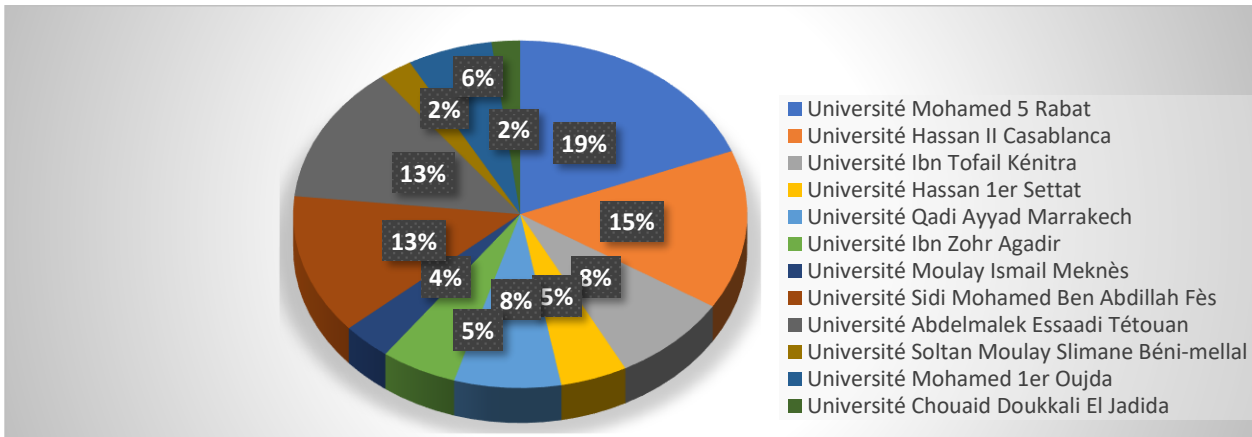
D'autre part, afin d'analyser davantage les statistiques relatives au cycle doctoral, nous traitons également la répartition des doctorants sur les universités publiques marocaines au titre de l'année universitaire 2018-2019, illustrée par le schéma suivant :

l'international, étant donné qu'une majorité de pays suivaient déjà ce système. Ce système consiste en fait en la structuration du cycle universitaire en trois diplômes officiellement reconnus par l'état, à savoir :

- Licence : Trois années d'études fondamentales ou professionnelles (Bac +3) accessibles directement après le baccalauréat et structurées en 6 semestres.
- Master : Deux années d'études, spécialisées ou fondamentales, structurées en 4 semestres et accessibles après la licence à l'issue desquelles l'étudiant est considéré à un niveau Bac +5.
- Doctorat : Un travail de recherche accessible suite à un master et équivalent à un niveau d'études de Bac +8.

Ce système est venu en substitution d'un ancien système composé de 3 cycles de deux ans chacun étant le DEUG, la licence puis un DESA ou DESS suivis d'un doctorat d'état.

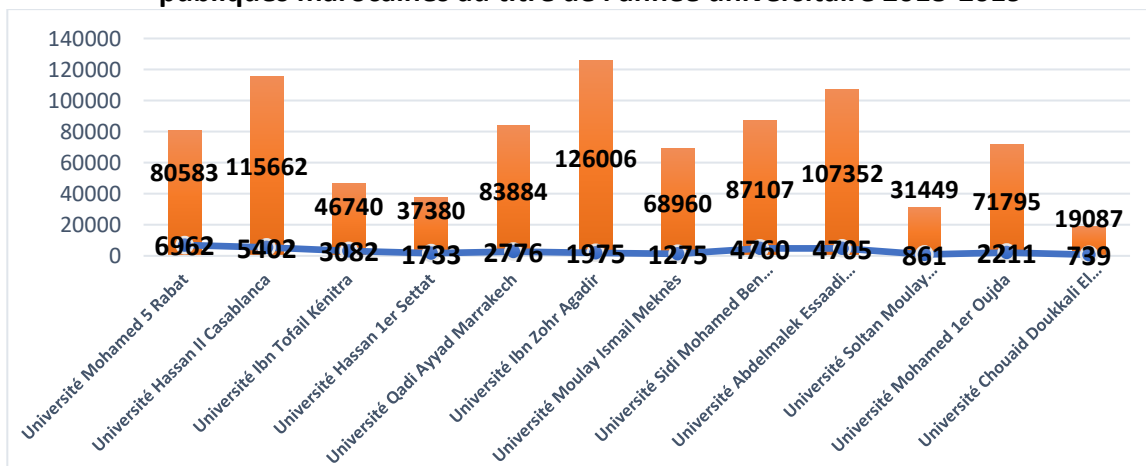
Figure 2 : Répartition des doctorants sur les universités publiques marocaines au titre de l'année universitaire 2018-2019



L'observation de ce graphique permet d'identifier les universités disposant de plus grands effectifs de doctorants, notamment l'université Mohamed V, avec un pourcentage de 19%, suivie de l'université Hassan II, soit 15%, ce qui peut être expliqué par l'ancienneté⁴, le positionnement géographique⁵ et les dimensions⁶ de ces deux universités, et en troisième position les universités Sidi Mohamed Ben Abdellah et Abdelmalek Essaadi avec un pourcentage de 13%, et en cinquième position les universités Ibn Tofail et Qadi Ayyad, soit 8%, tandis que le reste des universités représentent de faibles pourcentages de l'effectif total des doctorants.

Néanmoins, cette répartition des effectifs des doctorants sur les universités publiques marocaines aurait une signification objective en fonction de l'effectif total des étudiants des différents cycles accueillis par chaque université, prenant par exemple l'université Ibn Zohr d'Agadir dont l'effectif total des étudiants est le plus élevé, soit 126006 étudiants, son pourcentage de doctorants est de 5% par rapport à l'effectif total de cette catégorie dans les autres universités, mais par rapport à son effectif total des étudiants, le taux va changer, de ce fait, les deux graphiques ci-dessous permettent d'analyser ce taux.

Figure 3 : Effectifs des étudiants et des doctorants au sein des universités publiques marocaines au titre de l'année universitaire 2018-2019

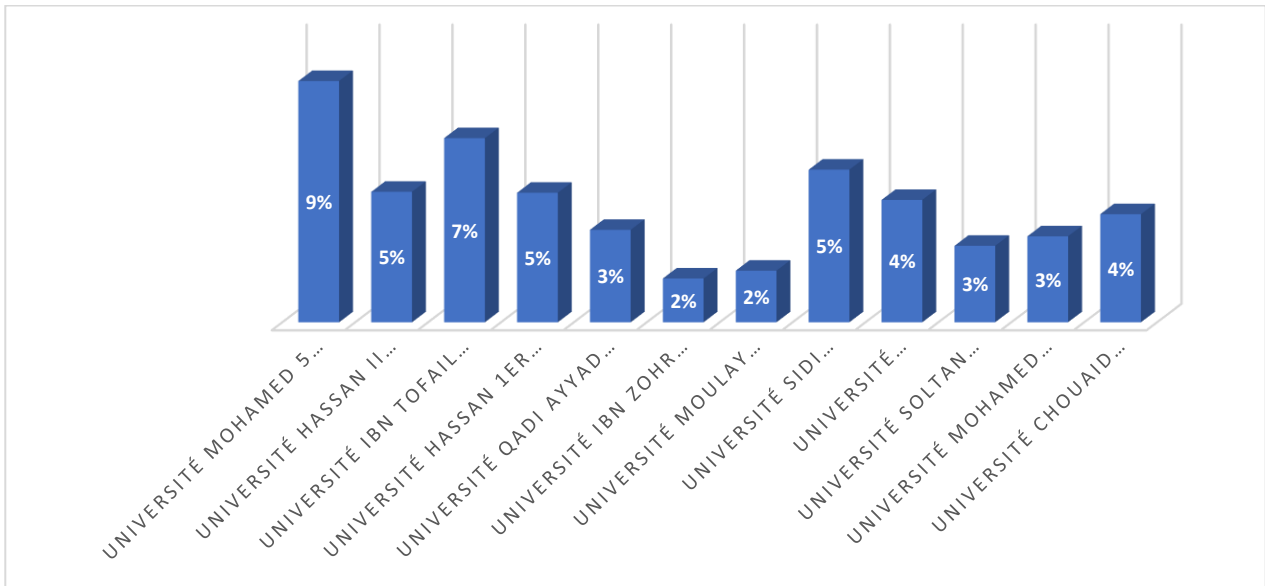


⁴ Université Mohamed V : création en 1957. / Université Hassan II : création en 1975.

⁵ Universités positionnées au centre du Royaume.

⁶ Université Mohamed V regroupe 19 établissements. / Université Hassan II regroupe 18 établissements.

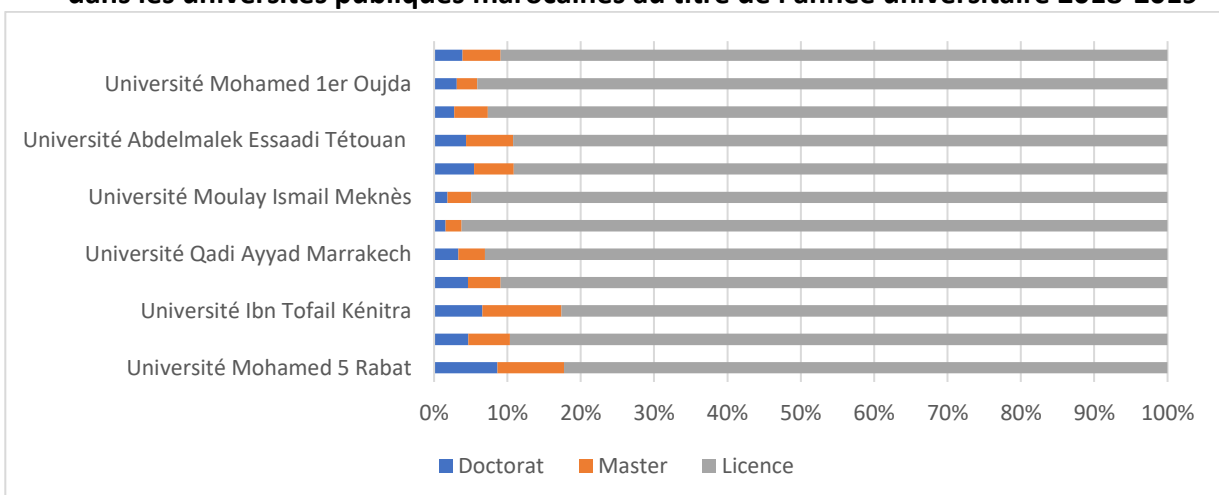
Figure 4 : Pourcentage des doctorants p/p a l'effectif global des étudiants dans chaque université au titre de l'année universitaire 2018-2019



Il s'avère que l'équilibre de la composition du système LMD s'éclaircit davantage avec les deux graphiques ci-dessus, l'université Mohamed V garde la première position en ce qui concerne l'effectif des doctorants en fonction de l'effectif total des étudiants, alors que l'université Ibn Tofail de Kénitra passe à la deuxième position avec un pourcentage de 7% des doctorants par rapport à l'effectif total. Cependant, en comparant l'effectif total des étudiants de cette université, soit 46740 étudiants, avec celui de l'université Mohamed V de Rabat qui s'élève à 80583 étudiants, la structure LMD au sein de l'université Ibn Tofail semble plus équilibrée.

De ce fait, le graphique qui suit nous permettra d'observer la composition du système LMD au sein des différentes universités publiques marocaines.

Figure 5 : Répartition des effectifs des étudiants sur les trois cycles licence-master-doctorat dans les universités publiques marocaines au titre de l'année universitaire 2018-2019



2.4. Analyse des statistiques relatives aux diplômés du cycle doctoral au titre de l'année universitaire 2017-2018

Afin de pouvoir effectuer l'analyse du taux de diplomation du cycle doctoral dans les universités publiques au Maroc, nous nous sommes référés en ce qui concerne les effectifs des doctorants au titre de l'année universitaire 2017-2018 au rapport établi également par la direction des stratégies et système d'information publié sur le site du département d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et intitulé « Statistiques Universitaires Enseignement Supérieur Universitaire Public, Année universitaire 2017-2018 ». Ainsi, les taux de diplomation par université ont été calculé selon le tableau suivant :

Tableau 4 : Taux de diplomation au cycle doctoral dans les universités publiques au Maroc au titre de l'année universitaire 2017-2018

Université	Nombre de doctorats délivrés	Effectifs des doctorants	Taux de diplomation en cycle doctoral
Université Mohamed 5 Rabat	344	6233	6%
Université Hassan II Casablanca	242	4996	5%
Université Ibn Tofail Kénitra	93	3385	3%
Université Hassan 1er Settat	124	1797	7%
Université Qadi Ayyad Marrakech	281	2678	10%
Université Ibn Zohr Agadir	88	1583	6%
Université Moulay Ismail Meknès	93	1132	8%
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah Fès	331	4691	7%
Université Abdelmalek Essaadi Tétouan	285	4592	6%
Université Sultan Moulay Slimane Béni-Mellal	58	653	9%
Université Mohamed 1er Oujda	148	1850	8%
Université Chouaib Doukkali El Jadida	29	723	4%
Totaux	2116	34313	6% ⁷

Source : Établi par nos soins.

Au titre de l'année universitaire 2017-2018, le taux de diplomation de l'effectif total des étudiants est de l'ordre de 6%, sachant que cet effectif de doctorants contient les inscrits les deux premières années du cycle, mais le taux calculé constitue le résultat principal de ce cycle « output », et reste faible vis-à-vis de l'effectif, la question qui se pose à ce stade, est comment accroître le nombre des diplômés du cycle doctoral ? Plus encore, comment améliorer la performance de ce cycle ?

De plus, dans la même optique de performance, ledit taux de diplomation diffère d'une université à l'autre. Ainsi, d'après le tableau ci-dessus, on remarque que l'université Qadi Ayyad de Marrakech a réalisé le meilleur taux de diplomation en cycle doctoral, soit 10%, suivie de l'université Sultan Moulay Slimane de Béni-Mellal avec un taux de 9%, et en troisième position les universités Mohamed Premier de Oujda et Moulay Ismail de Meknès, soit 8% , tandis que les universités Chouaib Doukkali d'El Jadida et Ibn Tofail de Kénitra viennent en dernière position avec des taux de diplomation de 4% et 3% respectivement. Par conséquent, un questionnement qui surgit à propos du fonctionnement du cycle doctoral d'une université à l'autre.

⁷ Moyenne des taux de diplomation en cycle doctoral.

Ainsi, il convient de prendre en considération la dépendance de la variable « performance » du cycle doctoral, en tant que composante de la recherche scientifique, de plusieurs critères.

2.5. Analyse des statistiques relatives au personnel enseignant au titre de l'année universitaire 2018-2019

Un autre paramètre à analyser, celui de l'encadrement scientifique au sein des centres d'études doctorales des universités publiques marocaines. En effet, tenant compte des dispositions du décret n° 2-96-793 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997) portant statut particulier du corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, en particulier les **articles 10 et 15** qui stipulent que la mission de direction des travaux de recherche, des mémoires et des thèses, est confiée aux professeurs de l'enseignement supérieur grade PH⁸ et PES⁹, et en se référant toujours audit rapport établi par la direction des stratégies et systèmes d'informations relevant du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le taux d'encadrement au cycle doctoral est représenté par l'effectif total des PES et PH, soit 9067 professeurs, sur l'effectif total des doctorants précité, qui s'élève à 36481, d'où, le taux d'encadrement moyen des universités publiques est de l'ordre de **quatre doctorants par enseignant-chercheur**.

Le taux d'encadrement au cycle doctoral qui est de 4 doctorants par enseignant-chercheur au titre de l'année 2018-2019 calculé indique une massification d'encadrement, sachant que le personnel enseignant en tant que ressources humaines ne suit pas une règle de répartition sur les universités, quoique l'attribution des postes budgétaires prend en considération les données de chaque universités (capacité d'accueil, effectif des étudiants, nombre des établissements, domaines d'études...), mais nous parlons de deux grades d'avancement qui dépendent de la productivité scientifique et du rendement des professeurs qui diffèrent d'une personne à l'autre.

Outre cela, la répartition ne suit pas également les domaines de recherche, d'où, la vision doit s'orienter dans ce sens. De ce fait, nous présentons dans le tableau suivant, la répartition des professeurs d'enseignement supérieur de grades PES et PH sur les universités publiques au Maroc ainsi que les taux d'encadrement théoriques dans chacune de ces universités.

⁸ PH : Les professeurs habilités justifiant de l'habilitation universitaire ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent assurent la direction des travaux de recherche, des mémoires et des thèses et participent aux jurys d'examens, de soutenance, d'habilitation universitaire et de concours.

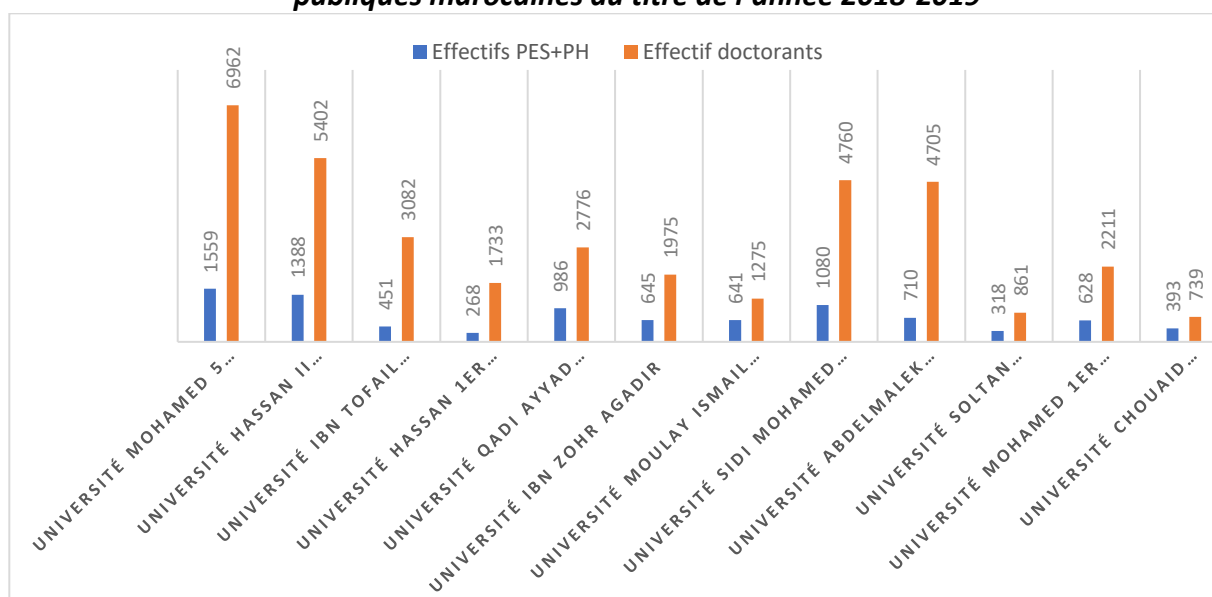
⁹ PES : Les professeurs de l'enseignement supérieur assurent leur service d'enseignement sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques. Ils ont priorité pour assurer les cours magistraux. Ils sont responsables de l'actualisation des programmes et de la coordination des enseignements qui leur sont confiés.

Ils assurent en outre, la direction des travaux de recherche, des mémoires et des thèses et participent aux jurys d'examens, de soutenance, d'habilitation universitaire et de concours.

Tableau 5 : Répartition des professeurs d'enseignement supérieurs de grades PES et PH et taux d'encadrement des travaux de recherche théoriques au sein des universités publiques

Universités	Effectifs des PES	Effectifs des PH	Effectifs PES+PH	Effectifs des doctorants	Taux d'encadrement (Nombre d'étudiants par professeur)
Université Mohamed 5 Rabat	1257	302	1559	6962	4.46
Université Hassan II Casablanca	1062	326	1388	5402	3.9
Université Ibn Tofail Kénitra	308	143	451	3082	6.8
Université Hassan 1er Settat	170	98	268	1733	6
Université Qadi Ayyad Marrakech	792	194	986	2776	2.8
Université Ibn Zohr Agadir	360	285	645	1975	3
Université Moulay Ismail Meknès	423	218	641	1275	2
Université Sidi Mohamed Ben Abdillah Fès	813	267	1080	4760	4.4
Université Abdelmalek Essaadi Tétouan	480	230	710	4705	6.6
Université Soltan Moulay Slimane Béni-mellal	168	150	318	861	2.7
Université Mohamed 1er Oujda	462	166	628	2211	3.5
Université Chouaid Doukkali El Jadida	285	108	393	739	1.9
Totaux	6580	2487	9067	36481	

Figure 6 : Effectifs des enseignants chercheurs de grades PH et PES dans les universités publiques marocaines au titre de l'année 2018-2019



3. Matrice SWOT du cycle doctorale

Pour synthétiser les résultats des ratios et données interprétées, nous avons opté pour une matrice SWOT afin de mettre en exergue les principales forces et faiblesses, opportunités et menaces caractérisant le fonctionnement du cycle doctoral. Cet outil d'analyse stratégique permet de circonscrire le champ d'orientations tout en esquisant les voies de développement.

Cycle doctoral public au Maroc « diagnostic »

Forces :

- Réforme du cycle doctoral en 2008.
- Le cycle doctoral est géré par une structure dédiée à son déroulement « CED ».
- Détermination des missions du pôle des études doctorales.

Faiblesses :

- Considération du cycle comme un prolongement des cycles Licence-Master.
- Absence de vision claire sur les orientations stratégiques du cycle et son positionnement au sein du SNRI ; (région, PPP).
- Faible représentativité des doctorants par rapport à l'effectif total des étudiants, soit 4,16% en 2018/2019.
- Absence de composantes pédagogiques initiant les étudiants à la recherche scientifique dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.
- Indétermination des conditions d'accès au cycle doctoral dans les textes juridiques relatifs audit cycle.
- Faible taux de diplomation du cycle 6%.
- Divergence d'approches de gestion du cycle doctoral d'une université à l'autre.
- Indétermination du contenu de la formation complémentaire (forfait de 200h).
- Massification d'encadrement (4étudiants /encadrant) 2018/2019.

Opportunités :

- Introduction du système LMD.
- Signature de la décision conjointe fixant l'organisation et les attributions des structures administratives des universités.
- Forte sélectivité au cycle Master.

Menaces :

- Effectifs des doctorants dépasse dans certaines universités l'effectif du cycle master = Déséquilibre du système LMD.
- Taux d'abandon du cycle doctoral élevé : 32,7% (2004-2013) = Quelle relève de chercheurs.
- Faible attractivité du cycle doctoral marocain à l'échelle internationale= régression de compétitivité et de l'excellence dans ce domaine.

Conclusion et perspectives :

A la fin de cette étude, si nous considérons le CED comme une structure de « service », et si l'usager de ce service qui est « le doctorant », dont une grande partie, abandonne ses travaux et ses ambitions, faute de moyens, d'orientation ou d'encadrement et de suivi, et si la ressource humaine de cette structure « encadrants » exprime son insatisfaction, c'est que nous sommes devant une appréciation de la qualité d'un processus de gestion depuis l'accès jusqu'au diplôme.

Cependant, il s'avère que les centres des études doctorales sont dotés de certains points forts, à l'instar de leur puissante présence dans le Système National de Recherche et d'Innovation SNRI de part le grand effectif de chercheurs dont ils disposent « enseignants chercheurs et doctorants », aussi du fait d'ériger leur rang en pôles des études doctorales dans la nouvelle organisation de l'université tout en déterminant leurs missions. Ainsi, les CED subissent également un ensemble de carences, telles que l'absence d'une politique dédiée au cycle doctoral au sein du SNRI portant aussi bien sur le financement et la gouvernance que sur le partenariat, la non clarté des modalités d'accès à ce cycle, la non détermination des modules constituant la formation complémentaire au cycle et le non recours aux examens et évaluations qui sanctionnent ladite formation, ce qui influence de manière générale la qualité de formation dudit cycle doctoral.

A cet effet, le diagnostic réalisé représente des apports managériaux, du fait qu'il permettrait aux décideurs et gestionnaires de dresser une vision claire sur les actions à entreprendre pour améliorer et renforcer le système national de recherche scientifique, en particulier, le cycle doctoral. De plus, en tant qu'apport méthodologique, l'accentuation de la pratique d'évaluation de la performance et des résultats permettant d'agir régulièrement sur les insuffisances constatées et de garantir une amélioration continue des centres des études doctorales. Quant aux apports théoriques de ce diagnostic, il s'agit de la contribution à la littérature en sciences de gestion au sein d'un domaine pointu qui est la recherche scientifique en adoptant une approche relationnelle.

Par ailleurs, il existe certaines limites à cette étude. Du côté méthodologique, les études qualitatives se caractérisent par la difficulté de généraliser les résultats trouvés malgré leur validité interne, et le chercheur reste dans une approche contextualisée qui dépend des données, ce qui nous oriente vers une analyse quantitative comme une perspective à proposer pour cette thématique de recherche. Quant au contexte de la recherche, nous tenons à signaler la dépendance de la performance des CED de la volonté des doctorants et de leur endurance pour produire des travaux de recherche, mais aussi, la dépendance de l'appréciation des travaux de recherche du facteur humain qui diffère d'un enseignant à l'autre.

Bibliographie :

- (Kleiche-Dray , Manu , Velmuradova 2004, Andreani and Conchon 2005, du Maroc 2006, Kleiche Dray, Laaziz et al. 2007, 2017, Gaillard and Bouabid 2017, 2017-2018, 2018-2019, Maurin 2021) (2017). "Rapport thématique sur l'évaluation du cycle doctoral élaboré par l'instance nationale d'évaluation du système d'éducation de formation et de recherche scientifique " Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.
- (2017-2018). "Rapport." MENFPESRS-Direction des Stratégies et des Systèmes d'Information.
- (2018-2019). "Rapport." MENFPESRS-Direction des Stratégies et des Systèmes d'Information.
- Andreani, J.-C. and F. Conchon (2005). "Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives: état de l'art en marketing." Actes du 4e Congrès International sur les Tendances du Marketing en Europe: 21-22.
- du Maroc, R. (2006). "Vision et stratégie de la recherche horizon 2025." Système National de recherche: Sciences et Techniques.
- Gaillard, J. and H. Bouabid (2017). La recherche scientifique au Maroc et son internationalisation.
- Kleiche-Dray, M. "L'ÉVALUATION DANS LES POLITIQUES DE LA RECHERCHE: SUR SES USAGES ET SES EFFETS AU MAROC." 34.
- Kleiche Dray, M., et al. (2007). "La recherche scientifique au Maroc: rapport de synthèse."
- Manu, C. "10. Collaboration en matière d'innovation."
- Maurin, P. (2021). Le tableau de bord, Editions Ellipses.
- Velmuradova, M. (2004). Epistémologies et méthodologies de la recherche en Sciences de gestion. Note de synthèse, USTV.